

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

S É A N C E O R D I N A I R E D U 0 8 S E P T E M B R E 2 0 1 5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, situé au 5 rue Notre-Dame, le mardi 08 septembre 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
 Mme Gyna Simard, conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 M. François Maltais, conseiller # 3
 M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5
 M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture du procès-verbal, séance ordinaire du 03 août 2015;*
- 2.C) *Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 03 août 2015.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉSOLUTIONS :

- 4.A) *Démolition bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.B) *Ameublement bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.C) *Entrepreneur bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.D) *Fondation bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.E) *Électricité bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.F) *Matériaux bloc sanitaire camping – Autorisation d'achat;*
- 4.G) *Plomberie bloc sanitaire camping – Octroi de contrat;*
- 4.H) *Trottoirs St-Jean-Baptiste O. – Inspection de conduites;*
- 4.I) *École du Bon Conseil – Protocole d'entente d'hébergement;*
- 4.J) *Inauguration de l'hôtel de ville et dévoilement de l'œuvre d'art;*
- 4.K) *Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;*
- 4.L) *Employé d'entretien permanent saisonnier - Embauche;*
- 4.M) *Camionnette voirie – Garantie prolongée;*
- 4.N) *Ruelle entre St-Paul & St-Louis sans titre publié – Article 72 L.C.M.*

5. DON ET SUBVENTION :

- 5.A) *Propositions du comité;*
- 5.B) *Subvention Maison des jeunes – 2^e versement.*

6. URBANISME :

- 6.A) *Règlement 2015-02 – Éolienne - Avis de motion;*
- 6.B) *Règlement 2015-02 – Éolienne - Projet de règlement;*
- 6.C) *Règlement 2015-03 – PIIA éolienne - Avis de motion;*
- 6.D) *Règlement 2015-03 – PIIA éolienne - Projet de règlement;*

- 6.E) *Membre CCU – Renouvellements de mandat;*
- 6.F) *Dérogation mineure 2015-29 concernant le 5 rue du Parc;*
- 6.G) *Règlement 1004-07 – Autorité compétente.*

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Avis de décès Audrey Boucher - Sympathies;*
- 7.B) *Séance ordinaire du 19 octobre 2015;*
- 7.C) *Asphaltage bris d'aqueduc – Octroi de contrat;*
- 7.D) *Guylaine Cloutier – Prompt rétablissement;*
- 7.E) *Lac Bellevue – Analyse eau du lac.*

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE :

- 9.A) *Rendez-vous d'automne 2015;*
- 9.B) *Festival Terre-à-Terre;*
- 9.C) *PNRIII – Appel de projets.*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7332.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AOÛT 2015 R.7333.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture des procès-verbaux soit accordée.

2.C) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AOÛT 2015 R.7334.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 août 2015 soit adopté.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 32.

4. RÉOLUTIONS

4.A) **DÉMOLITION BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT** **R.7335.09.15**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station sollicite des entrepreneurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU’une soumission pour la démolition a été reçue de la part d’Aménagex;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour la démolition du bloc sanitaire soit octroyé à Aménagex au coût budgétaire de 4 250,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.B) **AMEUBLEMENT BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT** **R.7336.09.15**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station sollicite des fournisseurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU’une soumission pour l’ameublement a été reçue de la part de Division MS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour la fourniture d’ameublement du bloc sanitaire soit octroyé à Division MS au coût de 1 664,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.C) **ENTREPRENEUR BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT** **R.7337.09.15**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station sollicite des entrepreneurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU’une soumission pour la reconstruction a été reçue de la part de Construction JMDM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour la reconstruction du bloc sanitaire soit octroyé à Construction JMDM au coût de 24 999,00 \$, taxes incluses.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.D) **FONDATION BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT**
R.7338.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station sollicite des entrepreneurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU’une soumission pour la construction de la fondation été reçue de la part de Fondation Gersy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour la construction de la fondation du bloc sanitaire soit octroyé à Fondation Gersy au coût de 6 145,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.E) **ÉLECTRICITÉ BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT**
R.7339.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station sollicite des entrepreneurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU’une soumission pour les installations électriques a été reçue de la part de Valmo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour les installations électriques du bloc sanitaire soit octroyé à Valmo au coût budgétaire de 12 000,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.F) **MATÉRIAUX BLOC SANITAIRE CAMPING – AUTORISATION D’ACHAT**
R.7340.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Hébertville-Station reconstruit le bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs matériaux seront nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Hamid Benouanass appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la municipalité autorise l'achat de matériaux pour la reconstruction du bloc sanitaire pour un montant estimé à 20 000,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution et à émettre les autorisations d'achat.

4.G) **PLOMBERIE BLOC SANITAIRE CAMPING – OCTROI DE CONTRAT**
R.7341.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station sollicite des entrepreneurs pour la reconstruction du bloc sanitaire du camping municipal;

CONSIDÉRANT QU'une soumission pour la plomberie a été reçue de la part de Plomberie Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour la plomberie du bloc sanitaire soit octroyé à Plomberie Roy au coût budgétaire de 17 075,00 \$, excluant les taxes.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.H) **TROTTOIRS ST-JEAN-BAPTISTE O. – INSPECTION DE CONDUITES**
R.7342.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station prévoit installer un trottoir sur la rue St-Jean-Baptiste O.;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures d'égout sont présentes sous l'emplacement prévu du trottoir;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de les faire inspecter avant d'installer le trottoir et ainsi prévoir les réparations nécessaires, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat a déjà été octroyé à Test-Air pour l'inspection d'autres conduites semblables dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'inclure cette inspection au contrat déjà existant et au même tarif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ajout de l'inspection des conduites d'égout de la rue St-Jean-Baptiste O., soit environ 700 mètres, au contrat existant, au prix de 2,92\$, excluant les taxes, du mètre linéaire, pour un montant de 2 350,09 \$, incluant les taxes, soit autorisé.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.I) **ÉCOLE DU BON CONSEIL – PROTOCOLE D’ENTENTE
D’HÉBERGEMENT**
R.7343.09.15

CONSIDÉRANT QUE l’école du Bon Conseil et la municipalité d’Hébertville-Station offrent ses locaux pour accueillir temporairement les occupants de l’autre partie advenant un état d’urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le protocole d’entente bilatérale d’entraide en cas d’urgence entre la municipalité d’Hébertville-Station et l’école du Bon Conseil soit accepté;

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.J) **INAUGURATION DE L’HÔTEL DE VILLE ET
DÉVOILEMENT DE L’ŒUVRE D’ART**
R.7344.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE l’inauguration de l’hôtel de ville et le dévoilement de l’œuvre d’art sont tenus le lundi 28 septembre 2015 à 10 h 00.

4.K) **SUBVENTION – AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL**
R.7345.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Petit rang St-Pierre pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents afin que prenne effet la présente résolution.

4.L) **EMPLOYÉ D’ENTRETIEN PERMANENT SAISONNIER -
EMBAUCHE**
R.7346.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d’Hébertville-Station, suite à sa période de familiarisation, embauche M. Régis Dion, comme préposé à l’entretien, classe I, sur une base saisonnière, aux conditions et au salaire énumérés dans la convention collective.

4.M) **CAMIONNETTE VOIRIE – GARANTIE PROLONGÉE**
R.7347.09.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2011 et que la garantie se termine en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire nous offre la possibilité de prolonger cette garantie de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'achat de la garantie prolongée, sur les pièces baignant dans l'huile, soit effectué au mois de septembre 2015 au montant de 1 491,00\$, plus taxes.

4.N) **RUELLE ENTRE ST-PAUL & ST-LOUIS SANS TITRE PUBLIÉ**
– ARTICLE 72 L.C.M.
R.7348.09.15

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réforme cadastrale présentement en cours sur le territoire municipal, les arpenteurs-géomètres ont constaté que certains tronçons de rues et ruelles ouvertes au public n'appartiennent pas à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une ruelle a été omise lors de la dernière publication et utilisation de l'article 72 de la loi sur les compétences municipales, le tout ayant été adopté par résolution numéro 6090.01.12 à une séance spéciale tenue le 18 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de devenir propriétaire des rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans dès que sont accomplies les formalités qui y sont décrites;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou toutes parties de celles-ci pour lesquelles il entend se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la description suivante des rues ou ruelles où toutes parties de celles-ci ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans, afin que la municipalité du village d'Hébertville-Station puisse se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, soient acceptées :

- Une ruelle reliant la rue St-Louis à la rue St-Paul, étant le lot #4 723 137 du cadastre du Québec.

QUE le greffier soit autorisé à publier les avis requis en vertu des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales dans le journal et à signer tous les documents requis aux fins de publication au registre foncier.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) **PROPOSITION DU COMITÉ**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - SOUPER-BÉNÉFICE

R.7349.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE deux billets, au coût de 100 \$ du billet, pour le souper-bénéfice du 23 octobre 2015, soient acquis, afin d'appuyer financièrement la Société d'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE monsieur le maire Réal Côté soit mandaté afin de représenter la municipalité lors de cette soirée.

TOURNOI DE GOLF – 52^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À ALMA À L'HIVER 2017

R.7350.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE deux (2) personnes soient autorisées à participer, au coût de 250 \$ chacun, au tournoi de golf au profit de la 52^e Finale des Jeux du Québec à Alma à l'hiver 2017, le 17 septembre 2015.

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES – DEMANDE DE COMMANDITE

R.7351.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'UN montant de 50 \$ soit accordé à l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc., afin de participer au financement du calendrier 2016-2017, au profit des personnes handicapées visuelles de notre région.

5.B) **SUBVENTION MAISON DES JEUNES – 2E VERSEMENT**

R.7352.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la seconde portion de subvention attribuée à la maison des jeunes d'Hébertville-Station, pour 2015, au montant de 8 000\$, soit émise.

QU'UN montant de 200 \$ soit accordé à la Maison des jeunes, de la part des Gaietés hivernales, afin de faire l'acquisition d'une machine à barbotine.

6. URBANISME

6.A) **RÈGLEMENT 2015-02 – ÉOLIENNE - AVIS DE MOTION**

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

6.B) **RÈGLEMENT 2015-02 – ÉOLIENNE - PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

6.C) **RÈGLEMENT 2015-03 – PIIA ÉOLIENNE - AVIS DE MOTION**

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

6.D) **RÈGLEMENT 2015-03 – PIIA ÉOLIENNE - PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

6.E) **MEMBRE CCU – RENOUELEMENTS DE MANDAT R.7353.09.15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte de renouveler les candidatures de messieurs Marc Lamontagne, Sylvain Boily et Jules Morin à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans, tel que le prévoit l'article 7 du règlement 2008-08. Ces personnes ont manifesté l'intérêt de poursuivre leur rôle au sein du comité.

6.F) **DÉROGATION MINEURE 2015–29 CONCERNANT LE 5 RUE DU PARC R.7354.09.15**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Goulet Lavoie et Madame Tania Potvin sollicitent une dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage n° 2004-04 afin de permettre la construction d'une terrasse attenante à leur maison mobile située au 5 rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation consiste à augmenter la longueur de la terrasse à 51% (10,05 m) de la longueur de la maison roulotte au lieu de 30% (5,90 m) tel que prescrit à l'article 5.5.7.3 du règlement de zonage n° 2004-04 (soit une dérogation de 4,15 m);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat de la résidence en 2015, l'ancienne terrasse, qui mesurait ±9,50 m de longueur, avait été démolie et aucun aménagement n'a été fait depuis à part quelques marches désuètes donnant l'accès à la deuxième porte de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent avoir un aménagement sécuritaire et esthétique permettant l'accès aux deux issues de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est d'ordre mineur et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE, dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux aux propriétaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accorde la dérogation mineure demandée, afin de permettre la construction d'une terrasse attenante à la résidence (maison mobile) d'une longueur de 10,05 mètres plutôt que 5,90 mètres tel que prescrit à l'article 5.5.7.3 du règlement de zonage n° 2004-04 pour l'immeuble sis au 5, rue du Parc correspondant au lot 4 468 497.

QU'advenant le cas où le bâtiment serait détruit à la suite d'un incendie ou de quelque autre sinistre, celui-ci devra être reconstruit en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

6.G) **RÈGLEMENT 1004-07 – AUTORITÉ COMPÉTENTE**
R.7355.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'inspecteur ou inspectrice en bâtiment, ainsi que son adjoint ou adjointe, sont nommés en tant qu'autorité compétente afin de pouvoir appliquer le règlement 1004-07.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **AVIS DE DÉCÈS AUDREY BOUCHER - SYMPATHIES**
R.7356.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station présente ses condoléances et sympathies à monsieur le maire de St-Gédéon, Jean-Paul Boucher pour le décès de sa fille, Audrey Boucher, survenu le 03 août dernier.

7.B) **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015**
R.7357.09.15

CONSIDÉRANT QUE des élections fédérales auront lieu le 19 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le scrutin aura lieu dans la salle multifonctionnelle et la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QU'une séance régulière du conseil municipal est prévue à la même date et endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le déplacement de la séance régulière du 19 octobre 2015, exceptionnellement, dans une salle adjacente, soit la salle de conférence AFEAS.

7.C) **ASPHALTAGE BRIS D'AQUEDUC – OCTROI DE CONTRAT**
R.7358.09.15

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sites de travaux de réparation de bris d'aqueduc survenu cette année nécessitent un pavage d'asphalte;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par Asphalte TDP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat pour le pavage soit octroyé à Asphalte TDP au coût de 12 194,69 \$, excluant les taxes;

QUE le contrat pour la réfection de bordure d'asphalte soit octroyé à Asphalte TDP au coût de 6,00 \$ du mètre linéaire, pour environ 150 mètres, excluant les taxes.

7.D) **GUYLAINE CLOUTIER – PROMPT RÉTABLISSEMENT**
R.7359.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal d'Hébertville-Station souhaite un prompt rétablissement à Guylaine Cloutier.

7.E) **LAC BELLEVUE – ANALYSE EAU DU LAC**
R.7360.09.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station autorise la prise d'échantillon d'eau dans le lac Bellevue, tel que demandé par les propriétaires avoisinants, afin d'en faire l'analyse, une fois par année, et ce, selon l'analyse proposée par Biolab, au montant de 331,05 \$ plus taxes.

8. **LISTE DES COMPTES**
R.7361.09.15

Nom	Montant
ACCÈS SOUDURE	45.65 \$
ANNE-SOPHIE PLOURDE	48.60 \$
ASPHALTE HENRI LABERGE INC.	23 975.51 \$
AUTOCAR DU LAC INC	1 460.17 \$
BELL CANADA	82.38 \$
BELL MOBILITÉ	117.07 \$
BIOLAB-DIVISION ÉCO-SANTÉ	480.60 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	3 579.30 \$
CAMILLE LAROUCHE	309.08 \$

CANADIEN NATIONAL	310.50 \$
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	8.88 \$
CENTRE DU CAMION ALMA	84.24 \$
COGECO CÂBLE	141.40 \$
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE	500.26 \$
COPIE-XPERT	100.61 \$
CSST	66.22 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	77.47 \$
DISTRIBUTION M.I.G.H	195.40 \$
ESPACE BELL ALMA	360.74 \$
FABIEN DEVIN	274.16 \$
FESTIVALMA	87.02 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	6 279.83 \$
FONDATION GERSY	224.20 \$
FORMULES MUNICIPALES	436.91 \$
GARAGE JEAN-GUY PERRON	61.86 \$
GOUTTIÈRES GRANDMONT	229.95 \$
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	88.49 \$
GROUPE PAGEX	306.92 \$
GROUPE FORMACTION	3 534.33 \$
HYDRO QUÉBEC	10 349.58 \$
IMPRESSIONS PROMOGAPHE	501.29 \$
INTER-CITE USINAGE	1 724.63 \$
J.M. BRISSON INC.	293.18 \$
LE MONTAGNAIS	215.58 \$
LES PLACEMENTS LS-MICHEL BRADETTE INC.	162.53 \$
LETTRAGE G.D.	169.60 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	217.11 \$
LYS INFORMATIQUE	72.65 \$
MALTAIS OUELLET INC.	217.99 \$
MARC VERMETTE	500.00 \$
MÉGABURO	162.65 \$
MINISTÈRE DU REVENU	9 946.16 \$
MORIN GUY & VALÉE FRANÇOISE	30.00 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	12 890.25 \$
NORMAND SIMARD	1 175.00 \$
NUTRINOR	1 999.86 \$
PETITE CAISSE	231.35 \$
PG SOLUTIONS INC.	574.87 \$
PIÈCES D'AUTOS JMR ALMA	37.15 \$
PRODUITS BCM LTÉE	452.63 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	1 382.79 \$
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	433.01 \$
PRODUITS INDUSTRIELS G.B.	278.64 \$
QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE INC.	425.10 \$
RASSEMBLEMENT DU PATRIMOINE MOTORISÉ	200.00 \$
RÉAL CÔTÉ	380.25 \$
RÉGIE INTER. INCENDIE S. SUD	24 282.00 \$
RÉGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS	210.00 \$
REVENU CANADA	4 377.48 \$
RONA LE RÉGIONAL D'ALMA	126.99 \$
SÉCUOR	32.18 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-BRUNO	574.88 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-ST-JEAN	246.97 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2 251.92 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	210.00 \$
TRCA 02 (JIPA2013)	50.00 \$
VALMO ÉLECTRIQUE	2 676.51 \$
VERDURES MICHEL BOUCHARD	100.61 \$
VISA DESJARDINS	32.00 \$
SALAIRES NETS	30 385.44 \$
TOTAL	154 048.58 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

9.A) RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE 2015

L'information est diffusée.

9.B) FESTIVAL TERRE-À-TERRE

L'information est diffusée.

9.C) PNRIII – APPEL DE PROJETS

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 20 h 02.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.7362.09.15

Monsieur le conseiller François Maltais propose de lever la présente séance à 20 h 04.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général